

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 (n° 40767 p)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agrément sport le 19 janvier 2000 – Siret 35302535600042

29 rue des Pyrénées – 75020 Paris – Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06

E-mail : ligue@idf-echecs.com – Site : www.idf-echecs.com



Relevé de décisions du Comité Directeur du 26 juin 2024

Présents : Thomas Lemoine, Jocelyn Azzegag, Adrien Duquesne (à partir de 20h58), Zhigang Li, Fabienne Mauffrey, Stéphane Pinçon, Marc Plantet, Marc Wittmann

Représentés : Adrien Duquesne (par Thomas Lemoine jusqu'à 20h58)

Invités : Nadir Bounzou, Claire Gobert

Absents : Guillaume Canton

Début de réunion à 20h40

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du CD du 3 juin 2024

Adopté après correction.

2. Point sur les licences des participants aux qualifications départementales jeunes

Sujet évoqué lors du Conseil des Comités

Optique : limiter le nombre de participants aux tournois qualificatifs

- Introduire des quotas par catégorie et par département : consensus
- Passer de 4 points à 4,5 points ? non retenu
- Déterminer le nombre de places par catégorie
- Déterminer le nombre de places pour les joueuses

Quotas par catégorie :

Petits Poussins et Minimes : 100

Poussins, Pupilles, Benjamins : 140

Opens : garantir 100 places

Tournoi de maîtres : 10 ou 20 (besoin d'espace) surtout si on en fait deux.

La règle des quotas par département : calcul en proportionnelle intégrale au plus fort reste avec au moins 3 garçons et 3 filles par département

Mesure transitoire d'accompagnement des clubs pour s'adapter au nouveau mode de qualification au championnat IDF jeunes (système de quotas) avec une date butoir : au 15 août 2024.

Voté à l'unanimité

Qualifications d'office au niveau Ligue (Propositions de la commission technique)

a) Ajouter d'une règle de qualification d'office pour le niveau Ligue, pour les joueurs qui ont participé au Championnat de France jeunes et ont réalisé un certain nombre de points (par exemple [1] point de moins que les seuils énoncés pour la qualification d'office au championnat de France Jeunes soit [5] ou [5,5] points selon l'année de la catégorie)

La FFE n'a pas d'objection sur ce principe. C'est une possibilité que la Ligue pourrait donner, qui serait "activée" ou non par les départements concernés.

Selon le nombre de points concernés, par exemple 1 point de moins que le seul du J01, cela permet de qualifier d'office pour le festival jeunes IDF de 2 (U8F) à environ 10 joueurs par catégorie

b) Abaisser le seuil Elo de 150 à 200 points (par rapport au seuil de qualification d'office aux CDFJ) à l'exception des U10 et U12F qui seraient maintenus à -150 points et -100 points pour les U10F

La FFE vient de voter les seuils de qualification suivants pour les championnats de France Jeunes au niveau national:

- 2100 pour les U16, 1900 pour les U16F
- 2000 pour les U14, 1850 pour les U14F
- 1900 pour les U12, 1700 pour les U12F
- 1750 pour les U10, 1600 pour les U10F

Le seuil de qualification pour les qualifs jeunes IDF, à - 200 points ou - 150 points pour les U10 et U12F et -100 points pour les U10F serait:

- 1900 pour les U16, 1700 pour les U16F
- 1800 pour les U14, 1650 pour les U14F
- 1700 pour les U12, 1550 pour les U12F
- 1600 pour les U10, 1500 pour les U10F

Seuils de qualification ok sauf U10 F qui passe à 1550.

voté à l'unanimité

3. Règlement des Critériums

Afin de prendre en compte une partie de l'augmentation du Elo, des modifications de bornes Elo pour chaque coupe ont été proposées par la commission technique.

Voté à l'unanimité.

4. Statuts / Convocation AGE

Pas de statuts types pour les Ligues disponibles pour le moment.

En ce qui concerne les statuts-types Ligues & Comités, c'est notre prochain chantier puisqu'effectivement, ils doivent être actualisés. Prochainement, nous allons solliciter les ligues régionales et des comités afin de pouvoir faire une analyse/inventaire de ce qui existe actuellement (car il y a malheureusement beaucoup de statuts types qui sont soit vieux, soit qui ont été modifiés de manière importante).

Puis nous allons travailler à une nouvelle version de nos textes qui devront d'abord (conformément à nos statuts) être votés au comité directeur fédéral avant d'être déclinés dans les organes déconcentrés. Mais au vu du calendrier, cela ne se terminera pas sur ce mandat".

Refonte des statuts : Projet qui a beaucoup d'importance mais retard indépendant de notre volonté (cf. blocage AGE FFE). Pas d'AG électorale sans modifier les anciens statuts qui datent de 2012 et qui sont mal appliqués (nombre de femmes).

Proposition de contacter Vieira pour savoir s'il accepte des nouveaux statuts Ligue sans attendre les nouveaux statuts types de la FFE. Mais le temps de la concertation risque d'être

escamoté. Prévoir 1 AGE (à la mi octobre) avant la date prévue pour l'AG élective (4/12) et une autre éventuellement s'il n'y a pas de quorum reste difficile à organiser.

Ou proposition de repousser l'AG élective au 31/03/2025 au plus tard, possible selon les statuts actuels.

Article 2.2.2.1.2 des statuts : "Le mandat du comité directeur de la ligue expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux olympiques d'été."

Dates approuvées :

AGE : 30/11/2024 (statuts)

AGE : 14/12/2024 (statuts) si pas quorum

AG élective : 22/03/2025

5. Point sur le Championnat du Grand Paris

200 inscrits, faut doubler pour équilibrer.

Validation de 4 arbitres + Nadir + 2 en réserve (incertitude car dépend d'une nombre d'inscrits). D'habitude 6 arbitres pour 500 joueurs.

Déterminer les prix à partir de ceux de l'année dernière. A ajuster pendant le tournoi en fonction du nombre d'inscrits.

6. Responsable lutte contre VSS

A partir de septembre, chaque Ligue doit se doter d'un(e) référent(e). Formation prévue. Réfléchir à des personnes; nomination au CD de septembre.

7. Divers

Prochain CD le lundi 23/09/2024 à 20h30.

Fin à 0h11